

Monsieur Simon Jolin-Barrette
Leader parlementaire du gouvernement
Cabinet du leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, Bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

J'ai pris connaissance des pétitions déposées les 7 et 13 février 2020 à l'Assemblée nationale, par la députée de Mercier concernant la qualité de l'air de Montréal-Est.

La pétition demande au gouvernement du Québec de contraindre les entreprises à respecter les normes de qualité de l'air, de collecter les données et de les rendre publiques.

En 1970, l'Assemblée nationale du Québec a confié à la Communauté urbaine de Montréal (CUM) des pouvoirs particuliers en matière de lutte contre la pollution atmosphérique.

À cet effet, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a conclu, en 1980, une entente avec la CUM relativement à l'assainissement de l'atmosphère (décret n° 3976-80). Cette entente, toujours en vigueur, pose les modalités de ce partenariat avec la CUM et lui transfère la responsabilité de surveiller et de sauvegarder la qualité de l'atmosphère sur l'ensemble de son territoire incluant les ressources, les effectifs et les moyens d'intervention requis pour assurer l'assainissement de l'atmosphère.

Le MELCC reconnaît l'expertise développée par la Ville de Montréal depuis 1970, laquelle est un atout considérable dans la gestion de la qualité de l'air

...2

sur le territoire de l'île de Montréal. Par conséquent, le Ministère souhaite préserver le partenariat établi depuis des années avec la CMM et la Ville de Montréal et poursuivra les discussions avec ces dernières, en 2020, afin de convenir d'une modernisation du règlement et des modalités de reddition de comptes.

Hors du territoire de l'île de Montréal, le MELCC est responsable de l'application de la réglementation sur la qualité de l'atmosphère par le biais du Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère (RAA).

Veillez agréer, Cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



BENOIT CHARETTE